

NOTE D'INFORMATION

n° 25.33 – Mai 2025

En 2023-2024, l'absentéisme touche en moyenne 7 % des élèves du second degré public

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Sophie Cristofoli, DEPP-B3
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

- ▶ Au cours de l'année scolaire 2023-2024, en moyenne chaque mois, 7 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus dans les établissements publics du second degré. Le temps d'enseignement perdu en raison de ces absences représente 2 % du volume horaire annuel. L'absentéisme est plus marqué en fin d'année scolaire (13 % en mai) qu'en début d'année (3 % en septembre). Cet absentéisme concerne davantage les lycées professionnels (17 % des élèves) que les collèges (5 %) et les lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalent (7 %). Depuis vingt ans, le taux d'absentéisme des élèves oscille entre 4 % et 7 %.

▶ En 2023-2024, en moyenne tous les mois, 7 % des élèves, ont été comptabilisés comme absentéistes, c'est-à-dire absents de façon non justifiée pour l'établissement quatre demi-journées ou plus au cours d'un mois. Une absence est considérée comme non justifiée soit parce qu'aucun motif d'excuse n'a été fourni, soit parce que le motif donné a été considéré non légitime par l'établissement. Cette proportion d'élèves absentéistes a tendance à augmenter au cours de l'année scolaire : de 3 % en début

d'année à 13 % en fin d'année. Elle varie également selon le type d'établissement : en moyenne annuelle, dans les collèges, le taux d'élèves absentéistes est de 5 %, contre 7 % dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et polyvalent (LPO) et 17 % dans les lycées professionnels (LP)

▶ figure 1.

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées a été fixé pour mesurer un absentéisme persistant, indicateur d'un risque accru de décrochage

scolaire. La proportion d'élèves relevant de cet absentéisme persistant reste faible, elle représente 2 % des élèves, soit un peu moins du tiers des élèves absentéistes. Au cours de l'année scolaire, cette forme d'absentéisme reste contenue : elle s'élève au maximum à 4 % des élèves. Les LP sont, à nouveau, les plus concernés par cet absentéisme : 5 % de leurs élèves s'absentent de façon non justifiée dix demi-journées ou plus, contre 2 % dans les LEGT/LPO et 1 % dans les collèges.

▶ 1 Proportion d'élèves absentéistes et absents de façon non justifiée plus de 10 demi-journées dans le mois, en 2023-2024 (en %)

% élèves absentéistes	Collège		LEGT/LPO		LP		Ensemble	
	>= 4 demi-journées	dont ceux > 10 demi-journées	>= 4 demi-journées	dont ceux > 10 demi-journées	>= 4 demi-journées	dont ceux > 10 demi-journées	>= 4 demi-journées	dont ceux > 10 demi-journées
Septembre	2,3	0,6	3,0	0,7	10,7	3,2	3,1	0,8
Octobre	2,9	0,7	4,0	0,8	12,8	3,4	3,9	0,9
Novembre	4,2	1,0	5,8	1,3	15,4	4,9	5,5	1,4
Décembre	4,8	1,0	6,3	1,3	14,9	4,4	6,0	1,3
Janvier	5,3	1,2	6,9	1,5	16,7	5,3	6,6	1,6
Février	5,4	1,2	6,8	1,3	16,7	4,9	6,6	1,5
Mars	6,9	1,6	9,2	2,5	19,0	6,6	8,5	2,2
Avril	6,5	1,3	9,2	2,0	18,4	5,5	8,2	1,8
Mai	8,3	2,0	16,9	5,1	29,5	11,6	12,6	3,7
Moyenne annuelle	5,0	1,1	7,4	1,8	16,8	5,4	6,6	1,6

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les collèges publics, la part d'élèves absentéistes (absents de façon non justifiée 4 demi-journées ou plus dans le mois) est de 5 %, dont 1,1 % sont absents plus de 10 demi-journées dans le mois.

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

2 Distribution de la proportion des élèves absents en 2023-2024 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Neuvième décile
Septembre	0,4	1,2	3,1	7,7
Octobre	0,7	1,8	4,4	9,6
Novembre	1,1	2,9	5,9	12,9
Décembre	1,3	3,4	7,0	13,9
Janvier	1,4	3,5	7,7	15,2
Février	1,7	4,0	7,9	14,4
Mars	1,8	4,6	10,7	17,7
Avril	1,9	4,5	9,7	18,6
Mai	3,2	7,5	14,9	27,3
Moyenne annuelle	1,7	4,0	7,7	14,2

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, pour la moitié des établissements du second degré public, la proportion d'élèves absents est inférieure à 4 % (médiane), pour 75 % d'entre eux elle est inférieure à 7,7 % (troisième quartile) et pour 9 établissements sur 10 cette proportion est inférieure à 14,2 % (neuvième décile).

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

Moins de 4 % d'élèves absents dans la moitié des établissements

La part d'élèves absents varie selon les établissements. Elle est inférieure à 2 % pour un quart des établissements tandis qu'elle est supérieure à 8 % pour le quart des établissements les plus concernés. Au total, la moitié des établissements recensent moins de 4 % d'élèves absents **figure 2**. Selon les mois de l'année scolaire, ces écarts entre établissements sont globalement proches : plus l'année scolaire est avancée et plus l'absentéisme s'accroît. En fin d'année, un quart des établissements peut enregistrer jusqu'à un élève sur dix absents, et pour un établissement sur dix, plus d'un élève sur six. Les mois de novembre, janvier et mars, répartis tout au long de l'année scolaire, sont une bonne représentation de l'absentéisme moyen de l'année (voir figure 2.1 en ligne). Ainsi, en novembre 2023, alors que 6 % des élèves en moyenne sont absents dans l'ensemble des établissements, ils sont moins de 3 % à être absents dans la moitié des établissements (médiane) et au moins 6 % dans le quart des établissements les plus touchés par l'absentéisme (troisième quartile). En janvier 2024, alors que la moyenne est de 7 %, la médiane est à 4 % et le troisième quartile à 8 %. Enfin, en mars 2024, la moyenne est à 9 %, la médiane à 5 % et le troisième quartile à 11 %. L'évolution mensuelle de l'absentéisme au cours de l'année scolaire suit une dynamique semblable selon les types d'établissement.

ENCADRÉ : EN VINGT ANS, L'ABSENTÉISME DES ÉLÈVES DEMEURE RELATIVEMENT STABLE

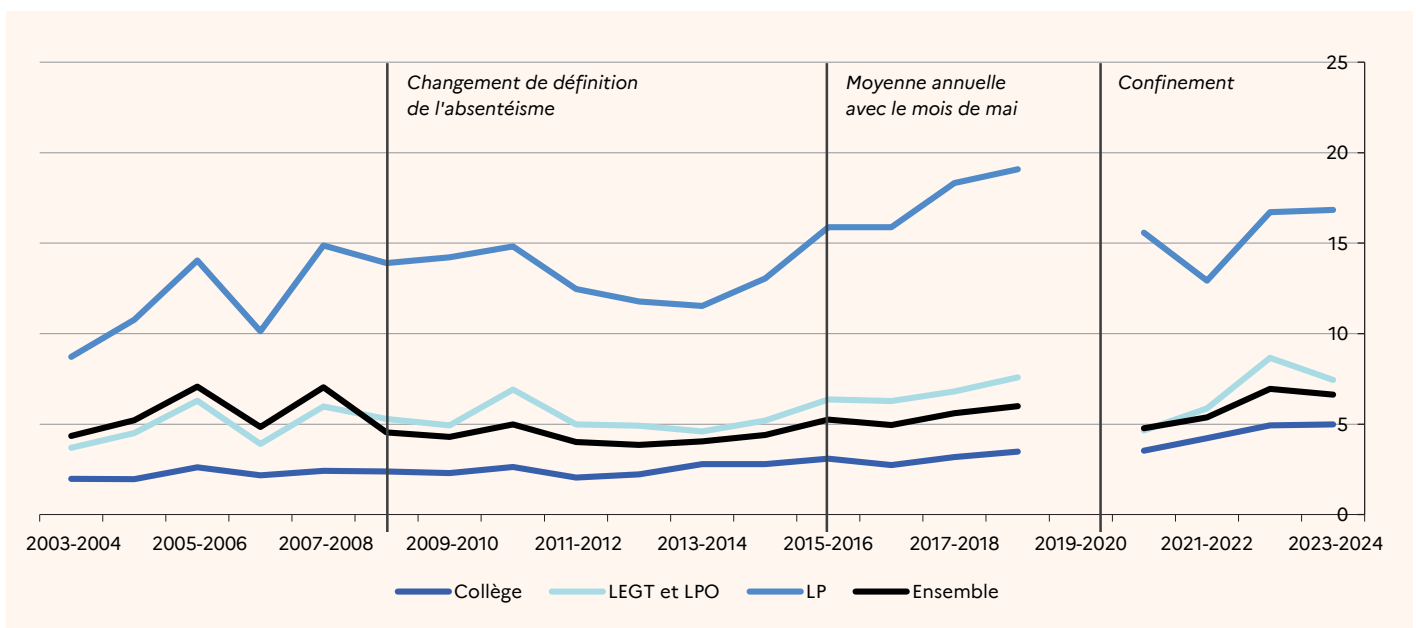
La proportion d'élèves du second degré public considérés comme « absents », c'est-à-dire absents de façon non justifiée pour l'établissement quatre demi-journées ou plus par mois, a peu varié depuis vingt ans **figure 3**. En moyenne, la proportion d'élèves absents oscille entre 4 % et 7 % selon les années scolaires.

Ces évolutions ne semblent pas avoir été affectées par le changement de définition de l'absentéisme à partir de la rentrée 2008, ni par l'intégration des DROM en 2013, ou encore par la prise en compte du mois de mai dans le calcul de la moyenne annuelle à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2007, seules les absences sans motif étaient considérées comme non justifiées. Depuis la rentrée 2008, s'y ajoutent les absences avec un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Les variations annuelles observées des taux d'absentéisme s'expliquent surtout par la fréquence plus ou moins importante de mouvements sociaux pouvant conduire à des absences d'élèves pour motif de grève.

C'est particulièrement le cas dans les lycées professionnels puis les lycées en général, où les élèves sont plus âgés et sensiblement plus concernés par les motifs de grève. À l'inverse, le taux d'absentéisme au collège présente peu de variation.

3 Évolution de la proportion moyenne annuelle d'élèves absents (en %)



Note : des ruptures affectent ces séries :

- 2008-2009 : changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) ;

- 2013-2014 : extension du champ aux DROM ;

- 2015-2016 : la moyenne annuelle prend en compte le mois de mai ;

- 2019-2020 : à la suite des effets de la crise sanitaire et du confinement, l'analyse de l'absentéisme a été menée sur le mois de janvier uniquement.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2003-2004, dans l'ensemble des établissements publics du second degré, la part d'élèves absents est de 4,4 %.

Champ : France (hors DROM jusqu'en 2012-2013), second degré public.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

Les collégiens en éducation prioritaire sont plus absentéistes

Au collège, 5 % des élèves en moyenne sont absentéistes au cours de l'année scolaire 2023-2024. Dans les collèges qui appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP) ou réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), cette part s'élève en moyenne à 10 %, contre 4 % pour les collèges hors éducation prioritaire (hors EP). Au sein de l'éducation prioritaire, l'absentéisme est plus marqué pour les collèges en REP+ qu'en REP (13 % contre 8 %)

↘ **figure 4.** Autrement dit, les établissements qui concentrent le plus de difficultés sociales et scolaires sont également ceux dont la part d'élèves absentéistes est plus forte.

L'absentéisme est plus fort dans les collèges qui accueillent les élèves les plus socialement défavorisés

Les établissements qui accueillent les élèves les plus socialement défavorisés d'après l'indice de position sociale (IPS) sont les plus concernés par l'absentéisme. Plus l'IPS d'un établissement est élevé, plus ses élèves sont en moyenne d'origine sociale favorable à la réussite scolaire.

Le quart des collèges avec l'IPS le plus faible ont une proportion moyenne d'élèves absentéistes de 13 %, contre 4 % pour le quart des établissements les plus socialement favorisés ↘ **figure 5.** En effet, l'absence de conditions sociales propices à la réussite scolaire tels qu'un espace adapté (chambre seule, bureau, table ou endroit calmer pour travailler), des ressources numériques (ordinateur, logiciels éducatifs, connexion internet) ou littéraires (livres de littérature classique ou utiles au travail scolaire) sont des facteurs favorisant l'absentéisme (**voir bibliographie en ligne**).

Les élèves de la voie professionnelle sont en moyenne moins socialement favorisés que ceux des voies générales et technologiques. Cela explique en partie le fait que les lycées professionnels ont un taux d'élèves absentéistes plus élevé que les autres types de lycées. Dans les lycées accueillant des élèves d'origine sociale comparable, le taux d'élèves absentéistes est plus proche. Ainsi les LP appartenant au quart des établissements présentant l'IPS le plus faible affichent un taux d'absentéisme équivalent à celui des LEGT et des LPO de cette même tranche (18 %) Enfin, les collèges les plus socialement défavorisés recensent 9 % d'élèves absentéistes, contre 3 % pour les plus favorisés. Dès lors, à niveau social des

↘ 4 Proportion d'élèves absentéistes dans les collèges publics selon appartenance à l'EP, en 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Hors EP	EP*	REP**	REP+***
Septembre	2,3	1,6	4,8	3,6	6,6
Octobre	2,9	2,1	5,7	4,9	6,8
Novembre	4,2	3,0	8,4	6,6	11,3
Décembre	4,8	3,7	9,0	7,1	12,0
Janvier	5,3	4,0	9,8	8,0	12,4
Février	5,4	3,9	10,6	8,1	14,5
Mars	6,9	5,2	12,8	10,0	17,0
Avril	6,5	4,6	13,0	9,7	18,4
Mai	8,3	6,3	14,9	12,1	19,5
Moyenne annuelle	5,0	3,7	9,6	7,6	12,8

Note :

* EP : éducation prioritaire

** REP : réseau d'éducation prioritaire

*** REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé

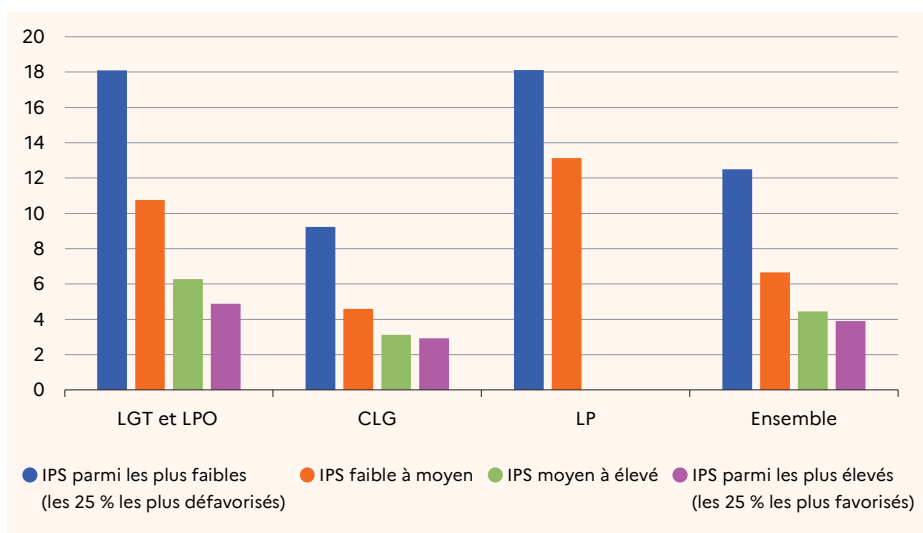
Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les collèges de l'éducation prioritaire, la part d'élèves absentéistes est en moyenne de 9,6 %.

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

↘ 5 Proportion d'élèves absentéistes selon le type et l'IPS de l'établissement, en 2023-2024 (en %)



Note : les établissements ont été répartis en quatre groupes en fonction de leur indice de position sociale (IPS) : les établissements parmi les plus défavorisés socialement sont ceux ayant un IPS inférieur au 1^{er} quartile de la distribution des IPS des établissements ; les établissements faiblement à assez favorisés sont situés entre le 1^{er} et 2^e quartile ; les IPS « assez » à « très favorisés » sont situés entre le 2^e et 3^e quartile ; les établissements parmi les plus socialement favorisés sont ceux ayant un IPS supérieur au 3^e quartile. Si le nombre d'établissements est insuffisant, le taux d'absentéisme ne pouvant pas être calculé, le chiffre sera remplacé par une case noire ou vide.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, les établissements parmi les moins favorisés socialement ont, en moyenne, 12,5 % d'élèves absentéistes contre 3,9 % pour les établissements les plus favorisés.

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

établissements donné, les lycéens sont globalement plus souvent absentéistes que les collégiens. Autrement dit, plus les élèves sont âgés et plus l'assiduité en cours décline.

Les élèves perdent 2 % du temps d'enseignement en raison d'absences non justifiées

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, en raison de l'ensemble de leurs absences non justifiées, les élèves du second degré public perdent en moyenne 2 % du temps d'enseignement.

La part moyenne d'heures perdues varie selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 1 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées polyvalents (LPO) en perdent 2 %, ceux de lycées professionnels (LP), les plus concernés, 4 % ↘ **figure 6.**

Comme l'absentéisme, le temps d'enseignement perdu pour absences non justifiées s'accroît au cours de l'année : de 1 % en début d'année à 2 % en fin d'année pour les collégiens, de 1 % à 4 % dans les LEGT/LPO et de 3 % à 7 % dans les LP.

Ce temps d'enseignement perdu est stable par rapport aux deux années précédentes, pour tous les types d'établissement (voir figure 6.1 en ligne).

0,5 % d'élèves signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 0,5 % des élèves sont signalés pour absentéisme aux directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Cette proportion est de 0,5 % pour les collèges, 0,4 % pour les LEGT et LPO et 1,4 % pour les LP. La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – n° 2015-108 du 31 janvier 2015 - prévoit que les chefs d'établissement signalent aux DSDEN les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN **↘ figure 7.**

Ce signalement varie peu au cours de l'année scolaire, oscillant entre 0,3 % et 0,8 % selon le mois dans les collèges, et entre 0,2 % et 0,5 % dans les LEGT/LPO (voir figure 7.1 en ligne). Cette proportion d'élèves signalés est identique à celle de l'année précédente (voir figure 7.2 en ligne).

Comme pour le taux d'élèves absentéistes, la part d'élèves absents signalés est plus importante dans les LP que dans les LEGT et LPO. Enfin, le taux d'élèves signalés varie d'un département à l'autre : il est supérieur à 1 % dans huit départements : les Bouches-du-Rhône (7 %), les Alpes-de-Haute-Provence (4,1 %), la Guadeloupe (4 %), le Var (4 %), la Moselle (2,7 %), le Bas-Rhin (2,1 %), le Territoire de Belfort (1,3 %) et la Somme (1,2 %) (voir figure 7.3 en ligne).

Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

↘ 6 Proportion d'heures d'enseignement perdues à la suite d'absences non justifiées des élèves, en 2023-2024 (en %)

	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Septembre	0,6	0,8	2,6	0,9
Octobre	1,0	1,4	3,7	1,4
Novembre	1,1	1,4	3,3	1,4
Décembre	1,6	2,0	4,1	1,9
Janvier	1,5	2,0	4,2	1,9
Février	1,7	2,3	4,5	2,1
Mars	1,9	2,5	4,9	2,3
Avril	2,4	3,5	6,0	3,0
Mai	2,2	3,9	6,9	3,0
Moyenne annuelle	1,4	2,1	4,2	1,8

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans l'ensemble des établissements publics du second degré, la proportion d'heures d'enseignement perdues à la suite d'absences non justifiées des élèves est de 1,8 %.

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

↘ 7 Pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant en 2023-2024 (en %)

Second degré	Moyenne 2023			
	Collège	LEGT/LPO	LP	Ensemble
Public	0,54	0,35	1,36	0,54
Privé	0,02	0,03	0,10	0,03

Premier degré	Moyenne 2023		
	Public	0,10	
Privé	0,01		

Lecture : au cours de l'année scolaire 2023-2024, dans les établissements publics du second degré, 0,54 % des élèves ont été signalés aux DSDEN pour absentéisme persistant.

Champ : France, établissements publics du second degré.

Source : DEPP, enquête auprès des DSDEN sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 25.33. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.33, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information